



1131 Tolochenaz, le 26 mai 2026

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE LA PRM  
Séance du mardi 26 mai 2026  
Présidence : M. Jean-Claude Rochat**

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**


Préavis n° 02/03/2026

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction présentant les comptes 2025,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE :**


1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2025, représentant des charges à hauteur de CHF 16'480'794.65 et des recettes pour un montant de CHF 8'417'705.71. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 8'063'088.94, est entièrement couverte par les communes membres ;
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2025, représentant des charges couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations.
3. Les charges et les revenus étant les suivants :
  - CHF 3'031'224.19 (charges), CHF 4'471'185.61 (revenus) pour la Commune de Morges ;
  - CHF 315'801.00 (charges), CHF 70'554.02 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
  - CHF 15'040.00 (charges), CHF 10'760.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
  - CHF 3'840.00 (charges), CHF 740.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;
  - CHF 4'800.00 (charges), CHF 1'030.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
  - CHF 27'615.00 (charges), CHF 41'979.42 (revenus) pour la Commune d'Allaman.
4. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

Le Président

  
Jean-Claude Rochat



Le Secrétaire

  
Steve Bruchez



1131 Tolochenaz, le 26 mai 2026

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE LA PRM**

**Séance du mardi 26 mai 2026  
Présidence : Jean-Claude Rochat**

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

Préavis n° 01/03/2026

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE :**

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2025.

Le Président

Jean-Claude Rochat



Le Secrétaire

Steve Bruchez